

**PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
Réunion du 22 octobre 2008**

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

Président : Monsieur Philippe MADRELLE

Cantons

Conseillers Généraux

Arcachon

* **Monsieur Yves FOULON**, Conseiller Général,
Maire d'Arcachon

Audenge

* **Monsieur Christian GAUBERT**,
Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lanton

Auros

* **Madame Martine FAURE**, Députée de la Gironde,
Conseillère Générale

Bazas

* **Monsieur Jean DARREMONT**, Conseiller Général

Bègles

* **Monsieur Jean-Jacques PARIS**,
Vice-Président du Conseil Général

Belin-Beliet

* **Monsieur Alain PÉRONNAU**, Conseiller Général

Blanquefort

* **Madame Christine BOST**, Conseillère Générale,
Maire d'Eysines

Blaye

* **Monsieur Xavier LORIAUD**, Conseiller Général,
Adjoint au Maire de Blaye

Bordeaux I

* **Monsieur Philippe DORTHE**, Conseiller Régional,
Conseiller Général

Bordeaux II

* **Madame Michèle DELAUNAY**, Députée de la Gironde,
Conseillère Générale

Bordeaux III

* **Monsieur Michel DUCHÊNE**, Conseiller Général,
Adjoint au Maire de Bordeaux

Bordeaux IV

* **Monsieur Jean-Louis DAVID**, Conseiller Général,
Adjoint au Maire de Bordeaux

Bordeaux V

* **Monsieur Matthieu ROUVEYRE**,
Questeur de l'Assemblée Départementale

Bordeaux VI

* **Monsieur Jacques RESPAUD**,
Vice-Président du Conseil Général

Bordeaux VII	* Monsieur Daniel JAULT , Conseiller Général
Bordeaux VIII	* Monsieur Pierre LOTHAIRE , Conseiller Général, Adjoint au Maire de Bordeaux
Bourg-sur-Gironde	* Monsieur Max JEAN-JEAN , Conseiller Général, Maire de Prignac et Marcamps
Branne	* Monsieur Christian MUR , Conseiller Général, Maire de Saint-Quentin de Baron
Cadillac	* Monsieur Hervé Le TAILLANDIER de GABORY , Conseiller Général, Maire de Cadillac
Captieux	* Monsieur Jean-Luc GLEYZE , Vice-Président du Conseil Général
Carbon-Blanc	* Monsieur Philippe MADRELLE , Sénateur de la Gironde, Président du Conseil Général
Castelnau-Médoc	* Monsieur Yves LECAUDEY , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Sainte-Hélène
Castillon la Bataille	* Monsieur Guy MARTY , Conseiller Général, Maire de Sainte-Terre
Cenon	* Monsieur Alain DAVID , Conseiller Général, Maire de Cenon
Coutras	* Monsieur Pierre BARRAU , Conseiller Général, Maire de Porchères
Créon	* Monsieur Jean-Marie DARMIAN , Conseiller Général, Maire de Créon
Fronsac	* Monsieur Michel FROUIN , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lugon et l'Île du Carney
Gradignan	* Madame Anne-Marie KEISER , Vice-Présidente du Conseil Général
Grignols	* Monsieur Jean-Pierre BAILLÉ , Conseiller Général, Maire de Grignols
Guitres	* Monsieur Alain MAROIS , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Saint-Denis de Pile
Floirac	* Monsieur Jean-Pierre SOUBIE , Conseiller Général, Maire de Tresses

La Brède	* Monsieur Bernard FATH , Conseiller Général, Maire de Léognan
La Réole	* Monsieur Bernard CASTAGNET , Conseiller Général, Maire de La Réole
La Teste de Buch	* Monsieur Jacques CHAUVET , Conseiller Général, Adjoint au Maire de Gujan-Mestras
Langon	* Monsieur Pierre AUGÉY , Conseiller Général, Maire de Fargues de Langon
Le Bouscat	* Monsieur Dominique VINCENT , Conseiller Général
Lesparre	* Monsieur Francis MAGENTIES , Conseiller Général
Libourne	* Monsieur Gilbert MITTERRAND , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Libourne
Lormont	* Monsieur Jean TOUZEAU , Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lormont
Lussac	* Monsieur Pierre YERLÈS , Conseiller Général, Maire de Montagne
Mérignac I	* Madame Marie RÉCALDE , Conseillère Générale, Adjointe au Maire de Mérignac
Mérignac II	* Monsieur Jacques FERGEAU , Conseiller Général
Monségur	* Monsieur Bernard DUSSAUT , Premier Vice-Président du Conseil Général
Pauillac	* Monsieur Sébastien HOURNAU , Conseiller Général, Maire de Pauillac
Pellegrue	* Monsieur José BLUTEAU , Conseiller Général, Maire de Pellegrue
Pessac I	* Madame Edith MONCOUCUT , Vice-Présidente du Conseil Général, Adjointe au Maire de Pessac
Pessac II	* Monsieur Jean-Jacques BENOÎT , Conseiller Général, Maire de Pessac
Podensac	* Monsieur Hervé GILLÉ , Conseiller Général

Pujols	* Monsieur Gérard CÉSAR , Sénateur de la Gironde, Conseiller Général, Maire de Rauzan
Saint-André de Cubzac	* Monsieur Jacques MAUGEIN , Questeur de l'Assemblée Départementale
Saint-Ciers-sur-Gironde	* Monsieur Philippe PLISSON , Député de la Gironde, Conseiller Général, Maire de Saint-Caprais de Blaye
Sainte-Foy la Grande	* Monsieur Robert PROVAIN , Conseiller Général, Maire de Sainte-Foy la Grande
Saint-Laurent Médoc	* Monsieur Henri LAURENT , Conseiller Général,
Saint-Macaire	* Monsieur Michel HILAIRE , Conseiller Général, Adjoint au Maire de Saint-Pierre d'Aurillac
Saint-Médard en Jalles	* Monsieur Serge LAMAISON , Conseiller Général, Maire de Saint-Médard en Jalles
Saint-Savin de Blaye	* Monsieur Alain RENARD , Vice-Président du Conseil Général
Saint-Symphorien	* Monsieur Philippe CARREYRE , Conseiller Général, Maire de Louchats
Saint-Vivien du Médoc	* Monsieur Serge LAPORTE , Conseiller Général, Maire de Grayan et l'Hôpital
Sauveterre de Guyenne	* Monsieur Yves de PONTON d'AMECOURT , Conseiller Général, Maire de Sauveterre de Guyenne
Talence	* Monsieur Gilles SAVARY , Député au Parlement Européen Vice-Président du Conseil Général
Targon	* Monsieur Alain LEVEAU , Conseiller Général, Maire de Bellebat
Villandraut	* Madame Isabelle DEXPERT , Vice-Présidente du Conseil Général, Maire de Pompéjac
Villeneuve-d'Ornon	* Madame Martine JARDINÉ , Conseillère Générale

LA COMMISSION PERMANENTE

PRÉSIDENT : Philippe MADRELLE

PREMIER VICE-PRÉSIDENT : Bernard DUSSAUT

VICE-PRÉSIDENTS :

Jean TOUZEAU, Alain MAROIS, Gilbert MITTERRAND,
Anne-Marie KEISER, Alain RENARD, Jean Luc GLEYZE,
Edith MONCOUCUT, Michel FROUIN, Isabelle DEXPERT,
Jean Jacques PARIS, Jacques RESPAUD, Christian GAUBERT,
Yves LECAUDEY, Gilles SAVARY.

MEMBRES :

Yves D'AMECOURT, Pierre AUGÉY, Jean-Jacques BENOIT,
Christine BOST, Bernard CASTAGNET, Gérard CESAR, Jean DARREMONT,
Alain DAVID, Jean Louis DAVID, Michèle DELAUNAY, Philippe DORTHE,
Bernard FATH, Martine FAURE, Yves FOULON, Sébastien HOURNAU,
Martine JARDINÉ, Max JEANJEAN, Daniel JAULT, Serge LAMAISON,
Alain LEVEAU, Xavier LORIAUD, Pierre LOTHAIRE, Guy MARTY,
Christian MUR, Philippe PLISSON, Jean-Pierre SOUBIE,
Dominique VINCENT, Pierre YERLÈS.

LES VICE-PRÉSIDENTS ET LES SECTEURS D'ACTIVITÉ - LES COMMISSIONS AVEC LES MEMBRES ET LES PRÉSIDENTS

VICES-PRÉSIDENTS	SECTEURS D'ACTIVITÉ	COMMISSIONS	PRÉSIDENTS	MEMBRES
Bernard DUSSAUT	I - AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, COORDINATION DE LA CONFERENCE DES VICE-PRÉSIDENTS	1 - Aides aux communes et structures de coopérations intercommunales 2 - Politiques contractuelles territoriales	Guy MARTY Bernard CASTAGNET	Christine BOST, Gérard CÉSAR, Hervé de GABORY, Serge LAPORTE, Francis MAGENTIES, Gilbert MITTERRAND, Alain PERONNAU
Jean TOUZEAU	II - HABITAT, DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ET RURAL, INSERTION, URBANISME, MAITRISE FONCIERE	3 - Habitat, Développement social urbain et rural 4 - Urbanisme, Maîtrise foncière	Martine JARDINE Marie RECALDE	Jean Pierre BAILLE, Philippe DORTHE, Daniel JAULT, Henri LAURENT, Jacques MAUGEIN, Marie RECALDE, Gérard CÉSAR, Jean DARREMONT, Serge LAMAISON, Yves LECAUDEY, Alain RENARD, Jean-Pierre SOUBIE
Alain MAROIS	III - CITOYENNETE, EDUCATION, JEUNESSE	5 - Emploi Insertion 6 - Collèges	Hervé GILLE Robert PROVAIN	Jean Pierre BAILLE, Jean-Luc GLEYZE, Daniel JAULT, Mathieu ROUYEYRE Jean-Jacques BENOIT, Philippe CARREYRE, Anne-Marie KEISER, Alain LEVEAU, Serge LAMAISON, Xavier LORIAUD, Guy MARTY, Jean-Jacques PARIS, Dominique VINCENT
Gilbert MITTERRAND	IV - COOPERATION INTER-INSTITUTIONNELLE	7 - Citoyenneté, Jeunesse, Politique éducative 8 - Coopération inter-institutionnelle	Sébastien HOURNAU Michèle DELAUNAY	Jean-Marie DARMIAN, Henri LAURENT, Robert PROVAIN, Jacques RESPAUD, Dominique VINCENT Jean DARREMONT, Jacques FERGEAU, Yves LECAUDEY, Jacques MAUGEIN, Jean TOUZEAU
Anne-Marie KEISER	V - COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES, ADMINISTRATION ELECTRONIQUE, RESEAUX PUBLICS D'INFORMATION	9 - Communication, Relations publiques, Système d'information institutionnel, Schéma départemental numérique	Henri LAURENT	José BLUTEAU, Bernard DUSSAUT, Christian GAUBERT, Pierre LOTHAIRE, Alain MAROIS, Christian MUR, Alain RENARD, Mathieu ROUYEYRE
Alain RENARD	VI - PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL COMMUN, TOURISME	10 - Environnement 11 - Pôle eau 12 - Tourisme	Jean Marie DARMIAN Jacques MAUGEIN Philippe DORTHE	Pierre AUGÉY, Christine BOST, Jacques CHAUVET, Bernard FATH, Yves FOULON, Hervé de GABORY, Sébastien HOURNAU, Philippe PLISSON Jean DARREMONT, Yves FOULON, Hervé de GABORY, Max JEAN-JEAN, Guy MARTY, Robert PROVAIN Philippe CARREYRE, Bernard CASTAGNET, Martine FAURE, Yves FOULON, Hervé GILLE, Sébastien HOURNAU
Jean-Luc GLEYZE	VII - ECONOMIE SOLIDAIRE	13 - Action économique solidaire	Christine BOST	Jean Pierre BAILLE, Jacques FERGEAU, Michel FROUIN, Hervé GILLE, Xavier LORIAUD, Gilbert MITTERRAND, Philippe PLISSON, Mathieu ROUYEYRE
Edith MONCOUCUT	VIII - SOLIDARITE, AUTONOMIE, ACTION SOCIALE	14 - Développement agricole, Ostréiculture, Pêche, Forêt, Elevage 15 - Personnes handicapées, Personnes âgées et Actions de santé 16 - Enfance, famille	Alain LEVEAU Pierre YERLES Daniel JAULT	Pierre BARRAU, Jacques CHAUVET, Martine FAURE, Michel HILAIRE, Xavier LORIAUD, Alain MAROIS, Robert PROVAIN, Marie RECALDE, Jean-Pierre SOUBIE Michel HILAIRE, Martine JARDINE, Henri LAURENT, Robert PROVAIN, Jean TOUZEAU Yves d'AMECOURT, Jean-Marie DARMIAN, Alain DAVID, Martine JARDINE, Alain MAROIS
Michel FROUIN	IX - TRANSPORTS ET INTERMODALITE	17 - Transports et Intermodalités	Max JEAN-JEAN	Jean-Jacques BENOIT, José BLUTEAU, Christine BOST, Bernard CASTAGNET, Michel DUCHENE, Serge LAPORTE, Philippe PLISSON
Isabelle DEXPERT	X - CULTURE, SPORT, VIE ASSOCIATIVE	18 - Développement culturel 19 - Développement sportif 20 - Vie associative	Hervé de GABORY Serge LAPORTE Mathieu ROUYEYRE	Bernard CASTAGNET, Alain DAVID, Jean Louis DAVID, Philippe DORTHE, Bernard DUSSAUT, Martine FAURE, Michel HILAIRE, Francis MAGENTIES, Dominique VINCENT Jean Louis DAVID, Jacques FERGEAU, Max JEAN-JEAN, Alain LEVEAU, Pierre LOTHAIRE, Edith MONCOUCUT, Jean Louis DAVID, Philippe DORTHE, Martine JARDINE, Serge LAPORTE, Edith MONCOUCUT
Jean-Jacques PARIS	XI - INFRASTRUCTURES ET SECURITE ROUTIERE	21 - Voirie départementale et Sécurité routière	Pierre AUGÉY	Pierre BARRAU, José BLUTEAU, Philippe CARREYRE, Michel DUCHENE, Bernard FATH, Michel FROUIN, Jacques MAUGEIN, Christian MUR, Jean-Pierre SOUBIE
Jacques RESPAUD	XII - RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL	22 - Ressources humaines et dialogue social	Bernard FATH	Daniel JAULT, Anne-Marie KEISER, Alain LEVEAU, Christian MUR, Alain RENARD, Pierre YERLES
Christian GAUBERT	XIII - PATRIMOINE DEPARTEMENTAL, PORTS, HEBERGEMENT, MOYENS ET SERVICES	23 - Patrimoine bâti départemental, Ports départementaux, Hébergement des services	Philippe CARREYRE	Pierre AUGÉY, Pierre BARRAU, Jacques CHAUVET, Michel FROUIN, Francis MAGENTIES, Edith MONCOUCUT, Alain PERONNAU, Jacques RESPAUD, Jean TOUZEAU
Yves LECAUDEY	XIV - FINANCES, CONTROLE DE GESTION	24 - Finances, Contrôle de gestion	Jacques FERGEAU	14 Vices-Présidents + Yves d'AMECOURT, Jean-Jacques BENOIT, Jean-Marie DARMIAN, Michèle DELAUNAY
Gilles SAVARY	XV - DOSSIERS TRANSVERSAUX			

S O M M A I R E

Pages

Réunion du 22 octobre 2008 après-midi	11
Allocution de Monsieur le Président du Conseil Général	13

Collèges

Répartition de la dotation de fonctionnement des collèges publics et d'une aide spécifique aux collèges classés en ZEP et en REP Exercice 2009	19
Fixation des tarifs de demi-pension dans les collèges publics- Exercice 2009	21
Restauration des collèges - Création d'une structure dédiée au service public départemental de restauration portant sur le périmètre des cuisines centrales produisant des repas pour les collèges et les communes	28

Ressources humaines et dialogue social

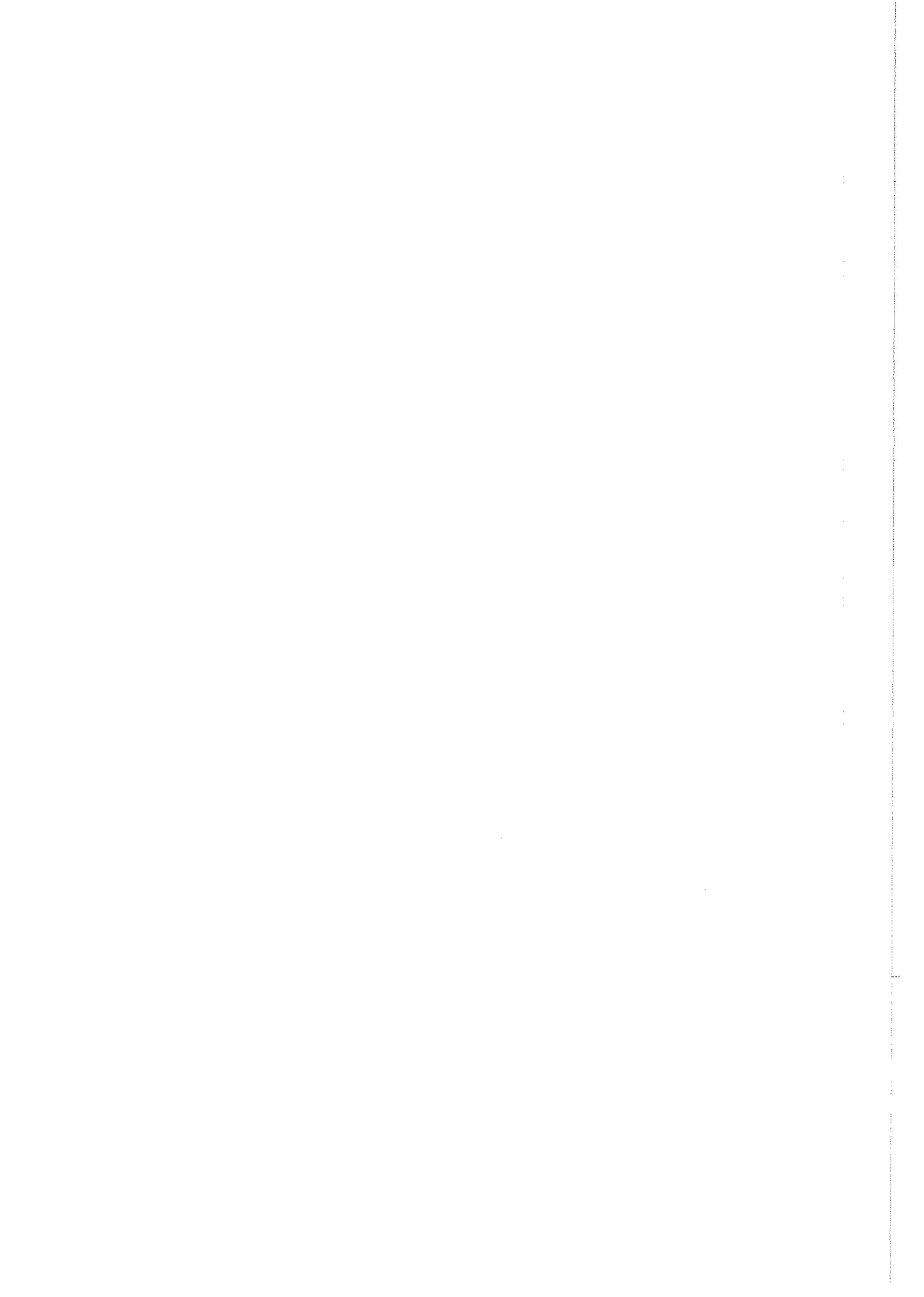
Dotation des services en moyens nécessaires à la réalisation de leurs missions	30
Contractuels	33

Finances, Contrôle de gestion

Fonds Départemental de Péréquation de la taxe professionnelle	34
Décision Modificative n° 2 pour 2008	36
Orientations budgétaires 2009 et Programmation Pluriannuelle des Investissements 2009- 2011	52

Vœux et Motions

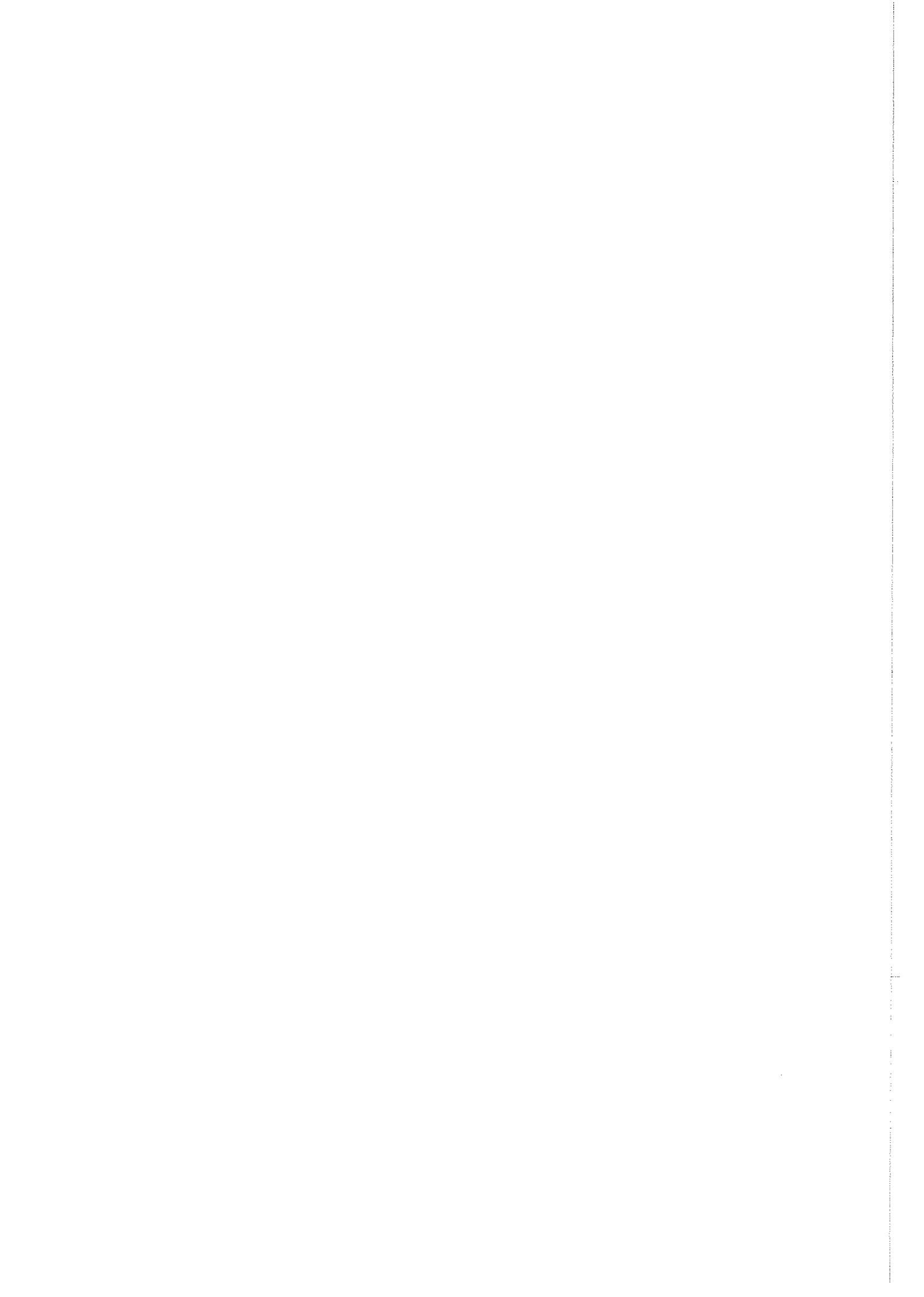
Motion relative au projet gouvernemental de réorganisation territoriale de la France	65
Motion contre un triangle ferroviaire dans le secteur de Captieux	67
Motion relative au projet gouvernemental de suppression de la taxe professionnelle ...	70
Motion relative au projet gouvernemental de réforme de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	73
Motion relative au projet de délocalisation des services de la statistique publique	77



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 22 OCTOBRE 2008

Après-midi



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

Réunion du 22 octobre 2008

Matin

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : MM. Jean-Pierre BAILLE, Pierre BARRAU, José BLUTEAU, Mme Christine BOST, MM. Bernard CASTAGNET, Jacques CHAUVET, Jean-Marie DARMIAN, Jean DARREMONT, Alain DAVID, Jean-Louis DAVID, Hervé De GABORY, Mmes Michèle DELAUNAY, Isabelle DEXPERT, MM. Philippe DORTHE, Michel DUCHENE, Bernard DUSSAUT, Bernard FATH, Jacques FERGEAU, Michel FROUIN, Christian GAUBERT, Hervé GILLE, Jean-Luc GLEYZE, Michel HILAIRE, Mme Martine JARDINE, MM. Daniel JAULT, Serge LAMAISON, Serge LAPORTE, Henri LAURENT, Yves LECAUDEY, Alain LEVEAU, Xavier LORIAUD, Pierre LOTHAIRE, Philippe MADRELLE, Alain MAROIS, Guy MARTY, Jacques MAUGEIN, Gilbert MITTERRAND, Mme Edith MONCOUCUT, MM. Christian MUR, Jean-Jacques PARIS, Philippe PLISSON, Robert PROVAIN, Mme Marie RECALDE, MM. Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Mathieu ROUYEYRE, Jean TOUZEAU, Pierre YERLES.

Excusés : MM. Pierre AUGÉY, Jean-Jacques BENOIT, Philippe CARREYRE, Gérard CESAR, Yves d'AMECOURT, Mme Martine FAURE, MM. Yves FOULON, Sébastien HOURNAU, Max JEAN-JEAN, Mme Anne-Marie KEISER, MM. Francis MAGENTIES, Alain PERONNAU, Gilles SAVARY, Jean-Pierre SOUBIE, Dominique VINCENT.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT.

M. LE PRÉSIDENT :

Mes chers collègues. Nous sommes réunis cet après-midi pour examiner notre Décision Modificative Numéro 2 et les orientations du Budget pour l'année 2009, mais également notre Programmation Pluriannuelle des Investissements sur la période 2009-2011.

En premier lieu, comme vous le savez, les travaux qui se déroulent sur le bâtiment de l'Esplanade de Mériadeck, et où se situe l'Hémicycle du Conseil Général, ne nous ont pas permis d'y tenir notre séance plénière. Aussi, notre réunion se déroule aujourd'hui dans

l'Hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux... Et sans attendre, en votre nom à tous, je voudrais remercier le Président de la C.U.B., Vincent Feltesse, et ses équipes, qui nous accueillent et nous permettent de nous retrouver ici dans d'excellentes conditions. J'ajoute que cela me rajeunit. Lorsque j'étais Président du Conseil Régional d'Aquitaine entre 1981 et 1986, nous venions tenir nos réunions plénières ici, dans l'attente de l'Hôtel de la Région que j'ai fait construire à cette époque-là.

Naturellement, et au moment d'évoquer une étape budgétaire classique, inscrite dans le calendrier de notre institution départementale, je voudrais évoquer la situation économique générale, dont les conséquences s'annoncent inquiétantes à l'échelle planétaire, même si, enfin, et très tard, des contrefeux ont été allumés.

Au-delà du chaos boursier, dans ce qu'on appelle pudiquement "l'économie concrète", nos concitoyens souffrent, et ils souffrent depuis des mois, depuis des années pour nombre d'entre eux, bien avant que l'effondrement des places boursières internationales viennent, de façon spectaculaire, montrer les limites du libéralisme contemporain : c'est-à-dire un capitalisme sans éthique ni garde-fou.

Les chiffres de l'INSEE sont tombés cet automne. Ils sont sans ambiguïté. Depuis le printemps dernier, la France ne crée plus aucune richesse. Tout au contraire, elle en détruit. Les déficits et les inégalités montent en flèche ! Le chômage repart en hausse dangereusement. Aujourd'hui, à ce contexte très défavorable, s'ajoutent les effets de la crise, une crise financière sans précédent depuis 1929. Les faillites bancaires se sont multipliées et, dans le même temps, l'accès aux crédits est particulièrement contraint, avec des taux et des marges dissuasifs...

Ainsi, dans le cadre de l'exécution du Budget 2008, nous rencontrons des difficultés, Yves Lecaudey le dira tout à l'heure, pour mobiliser 60 à 80 M€ d'emprunts nécessaires.

La crise financière et les soubresauts de la Bourse sont loin de dissimuler l'attitude de l'État qui, par son attentisme et sa volonté de réformer à tout crin les services publics, entend se débarrasser des domaines de compétences qu'il ne veut plus assumer.

Or, comme le dit si bien Jean-Claude Guillebaud : "Une école, une maternité, un hôpital, ne sont pas faits pour être rentables. On peut même dire que si la logique abrupte de la rentabilité finit par prévaloir, alors la destruction du lien social est programmée..."

Aujourd'hui, le paysage reste bouché par un épais brouillard d'incertitudes. Pouvoir d'achat en berne, emploi menacé plus que jamais, logement inaccessible, puisqu'à la baisse des prix de l'immobilier, pour ceux qui peuvent encore espérer acheter, s'oppose la fermeture à double tour des crédits ! Et n'évoquons même pas les candidats à la location, qu'elle soit sociale ou non... Les listes ne font que s'allonger !

Pendant ce temps, le gouvernement a cultivé et cultive trop souvent le non-dit. On l'a bien vu ces dernières semaines... L'État a bien tardé à utiliser le mot "récession", car nommer les choses c'est sans doute reconnaître trop clairement ses propres erreurs !

Le gouvernement préfère raviver de vieux projets de réforme, aussi démagogiques qu'inutiles. Le débat qui revient sur le devant de la scène sur la suppression du Département en est la meilleure illustration. Comme si c'était ça l'urgence du moment !

Certes, il est nécessaire d'adapter en permanence les échelons territoriaux aux nouveaux enjeux, pour satisfaire au mieux les attentes des citoyens, et le Conseil Général de la Gironde n'a pas démerité en la matière, en lançant en pionnier la politique de développement durable, en impulsant l'essor de l'intercommunalité.

Je suis naturellement convaincu qu'une décentralisation efficace passe par une répartition des compétences et des responsabilités claire et transparente. L'État ferait d'ailleurs bien de balayer devant sa porte et d'abord se réformer lui-même, en supprimant les doublons qu'entretiennent ses administrations déconcentrées. L'efficacité et la puissance des collectivités locales sont une garantie de la cohésion sociale, un soutien à la croissance. Personne ne peut croire que les Départements ont un comportement hasardeux en matière fiscale, d'autant que, malgré notre volonté affichée et notre obligation de présenter des budgets d'équilibre, l'État ne se prive pas de se décharger sur nos collectivités de compétences qu'il n'assume plus, sans les compensations équivalentes.

Pire, le gouvernement poursuit son œuvre de démantèlement de la fiscalité locale, avec la suppression annoncée de la Taxe Professionnelle, qui privera nos collectivités d'une source de financement pourtant primordiale, à laquelle s'ajoute la globalisation du Fonds de Compensation de la TVA.

Quoi qu'il en soit, et dans la zone de difficultés que nous traversons, le gouvernement, qui est aujourd'hui en première ligne, ne pourra pas s'en sortir sans l'action résolue des collectivités locales... et nous le verrons très vite !

Examinons maintenant notre Décision Modificative Numéro 2, qui se traduit par un volume négatif de 37,6 M€ au titre du Budget Principal.

Sans vouloir entrer dans des détails, sur lesquels reviendra tout à l'heure Yves Lecaudey, vous me permettrez de vous faire remarquer que la majorité de cette assemblée avait raison et que j'avais raison de rester prudent quant aux recettes issues des droits de mutation, contrairement à ce que j'ai pu entendre sur certains bancs, ici. Les droits de mutation ont en effet amorcé un recul très sensible, lié à la situation économique complexe que nous traversons. A l'heure où nous nous retrouvons, nous avons encaissé 4 M€ de moins que l'an passé, et cette tendance-là risque bien se pérenniser, hélas... Il faut savoir que nous avons réduit, autant que faire se peut, nos dépenses de fonctionnement, en particulier aux chapitres du RMI et de l'APA. Par ailleurs, nombre d'investissements prévus sur cet exercice budgétaire 2008 ne pourront se réaliser. Cela représente une enveloppe de l'ordre de 24 M€.

Les raisons de ces retards sont diverses et vous les connaissez : le foncier pas toujours disponible, des procédures d'appels d'offres plus complexes ou encore des marchés qui se sont avérés infructueux. Vous le savez d'autant plus, que nombre d'entre vous, mes chers collègues, sont maires, et parmi les investissements non réalisés certains concernent des aides aux communes, des communes qui n'ont pu, pour ces mêmes raisons que j'évoquais, mener à bien leurs propres projets.

Pour autant, je tiens à le souligner, notre capacité d'investissement connaît une réelle progression, puisqu'elle atteint 286 M€, niveau supérieur à celui de 2007.

Notre séance plénière d'aujourd'hui, comme le prévoit la loi, doit également nous permettre de tenir notre débat sur les Orientations Budgétaires 2009 et sur notre Programmation Prévisionnelle des Investissements pour la période 2009-2011.

Je l'évoquais en débutant mon propos, et l'investissement massif de l'État pour faire face au choc financier n'y change rien, les perspectives sont particulièrement inquiétantes. Malgré la bonne santé financière de la Gironde, le contexte général ne peut en aucun cas nous épargner. Je ferai remarquer, à cet égard, et pour nous en tenir à notre Département, que le marché du travail se dégrade depuis cet été. Le taux de chômage atteint 8 %, avec une hausse des demandeurs d'emploi de 2 % en un mois. Un chiffre qui, hélas, risque bien s'aggraver... Nous savons tous ici que la situation de Ford ne s'améliore pas du tout, bien au contraire... Les salariés de l'entreprise de Blanquefort sont ainsi au chômage partiel, puisqu'ils n'auront pas de travail pendant dix semaines ! Notre société continue de se détruire.

La réalité pour notre institution départementale, très concrètement, ce sont des dépenses de fonctionnement qui se pérennisent, financées par des ressources de moins en moins dynamiques.

La réalité, c'est un important volume d'opérations programmées, car elles répondent à l'attente des citoyens, à la nécessaire modernisation de la Gironde, mais elles requièrent un recours important à l'endettement qui ne permettra pas de poursuivre sur un rythme soutenu et nous contraindra à des choix qui peuvent se révéler drastiques.

Je le dis devant vous, mes chers collègues, depuis plusieurs années maintenant, l'attitude de l'État m'inquiète au plus haut point et, malheureusement les faits me donnent raison.

La Conférence Nationale des Exécutifs Locaux et le Débat d'Orientation des Finances Publiques, qui se sont tenus au Parlement, ne manquent pas aussi d'inquiéter les élus locaux. Ainsi, les dotations de l'État ne devraient évoluer qu'au rythme de l'inflation, entre 1,6 et 2 %. Dans sa volonté affichée de maîtriser la dépense publique, l'État change de nouveau les règles du jeu ! Il entend modifier ainsi le périmètre de l'enveloppe dite "normée", en y intégrant un Fonds de Compensation de la TVA fortement évolutif, ce qui conduira à faire baisser les variables de cette enveloppe normée.

A cette stagnation évidente s'ajoute, au-delà des Droits de Mutation en baisse, la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers, qui connaît elle aussi un infléchissement plus que significatif : moins 56 M€ au 31 mars dernier, au niveau national. L'État, même s'il ne s'applique pas à lui-même des mesures d'économie, précise que la progression des dépenses locales ne devra pas excéder 1,4 % par an. Objectif d'autant plus difficile à atteindre que les transferts de compétences ne seront toujours pas correctement compensés, que le vieillissement de la population verra nos dépenses liées à l'APA progresser, alors que les nouvelles prestations comme la Prestation Compensatoire du Handicap ne sont pas encore évaluées à leur juste coût... Objectif d'autant plus difficile à atteindre que la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active, prévue au mois de juillet 2009, ne sera pas compensée intégralement. L'expérience du RMI a servi de leçon !

Voilà les conditions dans lesquelles doivent s'inscrire nos orientations budgétaires 2009, mais aussi notre Programmation 2009-2011 !

Après avoir opéré la dernière vague de transfert des personnels de l'Éducation Nationale et de la D.D.E, nous devons anticiper la mise en place de la Mesure Administrative d'Accompagnement Sociale Personnalisée, qui aura un impact en terme de personnel. Au total, l'ensemble des dépenses de fonctionnement évoluerait de 5 % par an sur la période 2009-2011.

Compte tenu de ce que nous savons des dotations de l'État, compte tenu de notre volonté de juguler la pression fiscale dans la période de difficultés qu'affrontent nos concitoyens, nous pouvons nous attendre à voir nos recettes de fonctionnement ne progresser que de 2 % par an ! Vous pouvez en juger, chers collègues, "l'effet ciseau", que j'ai souvent annoncé ici, n'est pas une vaine expression.

Si des mesures structurelles profondes ne sont pas arrêtées – je pense en particulier à la réforme de la fiscalité locale, à la remise en cause des règles du jeu qui régissent les relations entre l'État et nos collectivités ou encore au financement du SDIS – si des mesures fortes ne sont pas prises, l'équilibre précaire des finances départementales pourrait bien être compromis dès l'horizon 2012 !

Dans ce contexte, nous devons assurer une meilleure adéquation entre nos prévisions budgétaires en matière d'investissement et notre capacité réelle à les réaliser. Il faut faire preuve de pragmatisme et adapter nos projets en fonction d'un échéancier tenable, réalisable. Ainsi, une enveloppe comprise entre 220 et 280 M€ en début de période triennale, tenant compte du stock d'opérations enclenchées, devrait satisfaire les besoins.

Quant à notre Programmation Prévisionnelle d'Investissements 2009-2011, si elle s'affiche en baisse par rapport à la précédente PPI, elle se veut plus réaliste, compatible avec les ressources du Département.

Pour autant, nous serons bien là pour impulser les projets dont la Gironde a besoin, même si, sous l'effet des contraintes que nous imposent l'État et la conjoncture économique, ils ne sont pas à la hauteur que nous souhaiterions.

Hors notre participation à la construction de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe, à hauteur de 138,4 M€, ce qui est considérable, le PPI témoigne de notre volonté réaffirmée d'apporter notre soutien à nos partenaires, dont les communes avec 310 M€ sur la période triennale, soit 103 M€ par an. Je précise qu'aucun engagement n'a été donné sur le Grand Projet Sud-Ouest.

Enfin, et pour évoquer l'année à venir, marquée par le recul des dotations de l'État, nous pouvons évaluer nos recettes de fonctionnement à 1 milliard 160 millions d'euros, soit 1,3 % de plus qu'en 2008.

Nous verrons évoluer nos dépenses de fonctionnement, plus en raison des contraintes extérieures qu'au regard des secteurs que nous maîtrisons totalement. Une progression qui prend en compte une montée en charge de notre appui au SDIS, de l'ordre de + 6,3 % avec 78,6 M€, là où les orientations budgétaires du SDIS, et Alain David pourrait nous le

confirmer, font état d'un besoin à hauteur de 82 M€. Il faudra, là comme ailleurs, arbitrer entre le souhaitable et le possible.

Au total, nos dépenses de fonctionnement devraient atteindre 1 Milliard 98 millions d'euros, près de 5 % de plus qu'au Budget Primitif 2008.

Je l'évoquais, tout à l'heure, la nécessité de recourir à l'emprunt vient malheureusement éroder notre capacité d'épargne. Et encore, nous ne sommes pas à l'abri de mauvaises surprises, ni que l'État, avide de réformes hasardeuses, ne nous inflige de nouveaux coups bas !

Que le gouvernement ne l'oublie jamais : la cohérence de notre Nation tient au fait que nos collectivités décentralisées lui donnent du sens ; elles en sont la clé de voûte !

Les gouvernements européens viennent d'engager 1700 milliards d'euros pour les banques. Combien engageront-ils pour les peuples ? Il n'y avait pas d'argent pour les chômeurs ou les smicards. Il y en a pour les banques. Drôle de société !

Je vous remercie, mes chers collègues

Je vais à présent céder la parole à Alain Marois, qui va nous détailler le premier point à l'ordre du jour : la répartition de la dotation de fonctionnement des collèges publics.

DOSSIER (6) 1

REPARTITION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS ET D'UNE AIDE SPECIFIQUE AUX COLLEGES CLASSES EN ZEP et en REP – Exercice 2009

Rapporteur : Alain MAROIS

Mesdames, Messieurs,

Notre collectivité doit procéder à la répartition de la Dotation de Fonctionnement des collèges publics, conformément aux textes en vigueur.

Le Conseil Général attribue également aux collèges classés en Zone d'Education Prioritaire et en Réseau d'Education Prioritaire, une dotation spécifique complémentaire.

La Dotation de Fonctionnement permet aux collèges d'assumer deux types de dépenses : les charges communes et les dépenses de viabilisation.

La dotation charges communes permet de financer les dépenses liées à la pédagogie, au fonctionnement administratif et à l'entretien courant. Le calcul de la dotation charges communes répond aux critères suivants :

- attribution d'une base forfaitaire commune de 6 100 €, doublée pour les établissements implantés sur deux sites,
- coût d'un élève de l'enseignement général : 112,14 €,
- coût d'un élève de l'enseignement technique : 282,43 €.

Ces coûts élèves ont été revalorisés de 2 % en 2009.

En 2009, la dotation charges communes des collèges dont les effectifs diminuent, sera reconduite à hauteur de celle de l'an passé, afin de compenser l'effet de la dérégulation de la carte scolaire. L'enveloppe nécessaire au financement des charges communes est de 7 394 862 €.

La dotation accordée au titre des dépenses de viabilisation permet de financer les dépenses d'eau, d'électricité et de chauffage. Elle est calculée à partir des dépenses de 2008 et des prévisions de dépenses 2009, les écarts constatés étant compensés l'année suivante. La dépense à financer en 2009 pour la viabilisation s'élève à 5 332 869 €.

L'aide spécifique aux collèges situés en Zone d'Education Prioritaire et en Réseau d'Education Prioritaire est calculée sur la base d'un coût élève de 22,87 €, avec une dotation minimum de 7 622 € pour les petits collèges. L'enveloppe nécessaire est de 227 434 €.

En conclusion, je vous saurais gré de bien vouloir entériner l'enveloppe de 12 955 165 €, et la répartition de la Dotation de Fonctionnement 2009, telle qu'elle figure dans le tableau annexé au rapport qui vous a été remis.

AVIS DE LA COMMISSION 6 - COLLEGES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Michel DUCHENE :

Je vous remercie de me donner la parole. D'après ce que je comprends, le Conseil Général propose de maintenir la même dotation charges communes qu'en 2008, dans les collèges qui voient leurs effectifs diminuer. D'après l'explication, le maintien est justifié par le fait que la diminution est la conséquence de la dérégulation de la carte scolaire. Pourrions-nous avoir la liste des collèges concernés ?

Alain MAROIS :

Je pourrai vous la donner hors séance, mon cher collègue. J'en ai plusieurs en tête qui ont été effectivement touchés, je précise bien, par les conséquences de la dérégulation. Je ne parle pas du volant habituel d'élèves qui choisit des options, bien que l'on puisse s'interroger parfois sur la nature profonde de la motivation du choix de ces options. Je parle de collèges dans lesquels effectivement il s'agit de dérogation accordée par l'Inspecteur d'Académie au vu de ces textes. Je peux donner l'exemple de Yves du Manoir à Floirac, qui a vu ses effectifs baisser encore d'une soixantaine d'enfants, par exemple.

Il s'agit bien d'une proposition transitoire. Nous souhaitons pouvoir proposer à cette assemblée, après avoir observé avec un recul suffisant les évolutions de ces effectifs, un mode de répartition permettant aux collèges touchés par ce type de phénomène d'être attractifs. Il nous faut pour cela avoir le recul de l'expérience et de l'analyse.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

FIXATION DES TARIFS DE DEMI-PENSION DANS LES COLLEGES PUBLICS

Rapporteur : Robert PROVAIN

Mesdames, Messieurs,

La loi du 13 août 2004, relative aux Libertés et Responsabilités Locales, et le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, ont donné aux collectivités locales la compétence de fixer les prix de la restauration scolaire.

Lors de sa réunion du 26 juin dernier, l'Assemblée Départementale a annoncé la mise en œuvre d'une politique départementale de restauration publique dans les collèges de Gironde. Dans le cadre de cet engagement, notre collectivité a la volonté d'harmoniser les tarifs appliqués à compter du 1^{er} janvier 2010.

L'étude menée sur la tarification actuellement en vigueur dans les établissements montre la nécessité d'initier une procédure d'harmonisation, tout en prenant en compte l'augmentation des prix des produits alimentaires.

La réduction des écarts constatés entre les tarifs des collèges, conduit à amorcer une réduction de ces différences, en leur affectant des taux d'évolution de + 5 % pour les tarifs les plus bas, et + 2 % pour les tarifs les plus élevés, avec une tranche intermédiaire de + 3 %, et ce afin de tenir compte, notamment, de l'augmentation constante des prix des produits alimentaires.

Les nouveaux forfaits annuels calculés sur ces bases tarifaires et en fonction du nombre exact de jours d'ouverture de la demi-pension, ainsi que les tarifs au ticket, nous ont été adressés par les collèges et figurent en annexe au présent rapport.

L'évolution des tarifs commensaux devra suivre, à minima, les mêmes augmentations. Ces tarifs ne pourront être inférieurs aux tarifs appliqués aux familles des collégiens.

Le Fonds Commun des Services d'Hébergement et le Fonds Académique de Rémunération des Personnels d'Internat - FARPI -, qui faisaient l'objet de reversements de la part des collèges, disparaissent à compter du 1^{er} janvier 2009.

Par ailleurs, il nous appartient de définir clairement les règles budgétaires devant exister entre les collèges et le Conseil Général, dans le cadre de l'exploitation de la restauration scolaire. Ainsi, les recettes d'exploitation des demi-pensions nous seront reversées, déduction faite des dépenses consacrées à l'achat des denrées alimentaires (de 1,60 € à 1,80 € par repas) et des charges d'exploitation spécifiques à la demi-pension.

Ces nouvelles dispositions trouveront leur équilibre dans les inscriptions en dépenses et en recettes qui vous seront soumis à l'occasion du vote du Budget Primitif 2009.

En conclusion, Monsieur le Président nous propose de prendre en compte pour l'année 2009, les tarifs qui seront pratiqués par les établissements, conformément aux tableaux joints en annexe au rapport, et de nous prononcer sur les modalités relatives à la restauration dans les collèges publics.

AVIS DE LA COMMISSION 6 - COLLEGES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Alain MAROIS :

Monsieur le Président, mes chers collègues, il nous a semblé indispensable, Robert Provain et moi-même, de donner quelques éclairages sur les deux délibérations que Robert Provain va présenter et sur celle qu'il vient de présenter. Tout d'abord, il est nécessaire que l'ensemble de notre assemblée prenne bien conscience que depuis la loi du 13 août 2004 la compétence restauration est entièrement dévolue au Conseil Général. L'arrêté ministériel de 2006 en a confirmé les modalités, mais n'a en aucune façon réduit le champ de cette compétence. Ceci appelle pour nous un certain nombre de questions fondamentales, que j'énumère sous la forme d'enjeux qui me semblent importants : l'enjeu de la structuration de nos politiques départementale, l'enjeu de l'organisation de nos services ou de ce service de restauration, l'enjeu des ressources humaines, les enjeux environnementaux, les enjeux de santé publique, de sécurité alimentaire par exemple. Les enjeux liés à la qualité des repas, leur équilibre ; des enjeux économiques : rappelons que c'est plus de 8 millions de repas servis chaque année dans les collèges de Gironde. Les enjeux sociaux, d'où les questions posées par la tarification et par la prise en compte des situations difficiles que vivent nombre de nos concitoyens, des enjeux juridiques.

Je voudrais indiquer que l'Association des Départements de France a travaillé très fortement depuis 2007 sur ces questions, qui ont quasiment absorbé toute son activité. L'enjeu de la restauration est tel que tous les conseils généraux se sont mobilisés sur cette question, et qu'aujourd'hui, en leur nom, le président de l'Association des Départements de France a écrit aux deux ministres de tutelle, le Ministre de l'Education Nationale et le Ministre de l'Intérieur chargé des collectivités locales, pour poser un certain nombre de questions touchant à la chaîne de responsabilités. Il y a un problème de chaîne de responsabilités entre la responsabilité du Président du Conseil Général et celle de l'établissement. Or, en matière de sécurité alimentaire, la question de cette chaîne de responsabilités est un point crucial, essentiel. Et sur ce plan-là, force est de constater qu'à ce jour il n'a pas été répondu à ces courriers.

En conséquence, c'est dans ce cadre-là que notre institution est amenée à travailler sur ces questions depuis maintenant plusieurs mois. Vous avez d'ailleurs approuvé à l'unanimité

un certain nombre d'orientations en ce qui concerne la politique départementale, je voudrais les rappeler. Le maître mot c'est d'abord l'équité, le fait que nous allions vers un tarif qui soit un tarif unique appliqué à l'ensemble des collèges girondins, mais un tarif qui tienne compte des situations sociales de chaque famille. Nous avons également fixé comme objectif la nécessité de se situer dans le cadre du plan national de sécurité alimentaire, c'est-à-dire de décliner au niveau départemental, en se fixant des objectifs qualitatifs et aussi quantitatifs. Lorsque par exemple il s'agit de dire que dans tous les collèges de Gironde les collégiens doivent avoir cinq gammes de produits fournies, cinq plats avec des choix multiples sur au moins deux d'entre eux. C'est aussi le fait d'affirmer que cela ne doit pas être pour des raisons économiques que certains collèges doivent fermer, ce qui se passe aujourd'hui, la demi-pension le mercredi. Nous avons affirmé la nécessité d'ouvrir l'ensemble de ces demi-pensions cinq jours par semaine.

Nous avons donc une politique qui est en même temps une politique à vocation sociale de maîtrise et de sécurité, que nous avons déjà accompagnée par des actions fortes en matière de formation de nos personnels.

Alors aujourd'hui, nous nous trouvons devant des enjeux qui sont les mêmes que les autres départements, et qui s'expriment en Gironde comme partout ailleurs. Une hétérogénéité extrêmement forte des situations d'un collège à l'autre, des pratiques, y compris des pratiques de fabrication de repas, des pratiques comptables, cela peut surprendre, qui sont différentes d'un établissement à l'autre, avec un jeu permanent qui est l'art de tout gestionnaire de collège de faire passer des réserves du chapitre restauration au chapitre général, en jouant sur certaines cordes. Nous sommes dans ce contexte-là. Et cela aujourd'hui ne peut plus durer, parce que la responsabilité de notre assemblée, la responsabilité de notre président est en jeu. Cela signifie que la délibération proposée, dont vous allez retenir la question tarifaire, et le débat va tourner autour, propose une révolution, au sens plein de ce mot, de l'organisation, de la construction comptable du chapitre R 2 des collèges.

Jusqu'ici que se passait-il ? Le gestionnaire de l'établissement avait une tarification issue de l'histoire, avec un taux directeur d'augmentation qu'il appliquait ou pas, et à l'arrivée l'écart de tarification est de plus de 50 % entre le moins élevé et le plus élevé, ramené au prix d'un repas. Il faisait avec, il enlevait les prélèvements obligatoires, le FARPI, le fonds commun de service d'hébergement. Il savait qu'il avait la viabilisation à assurer des fluides, qu'il avait aussi un certain nombre de charges à prendre en compte de plus en plus, les analyses et autres. Avec le reste, il faisait le mieux possible. Il ne s'agit pas de dire le contraire. Et le reste était ce qui était mis dans l'assiette, et pour avoir une restauration de qualité, elle était de qualité mais avec quatre plats ou que quatre jours par semaine. C'est ceci que nous proposons de renverser, en fixant une valeur de qu'il y a dans l'assiette, entre 1,60 et 1,80 € par élève, cinq jours par semaine avec cinq entrées. C'est ce qui est consommé actuellement par les collèges qui sont sur cette base-là. Partant de là, le collège a d'autres frais que nous prenons en charge. En conséquence, il n'y a plus de FARPI, plus de prélèvements automatiques, ces frais sont à notre charge. Les recettes sont reversées au Conseil Général, bien entendu les recettes défalquées de ce qu'a dépensé le collège pour mettre ce qu'il y a dans l'assiette. C'est bien le Conseil Général qui va devoir équilibrer la gestion globale de ce système, en faisant évoluer le mode de perception des recettes. C'est tout l'enjeu de l'année qui arrive, avec une étude qui nécessite de savoir ce que l'on touche très précisément sur le plan social, sur le plan de la gestion des collèges, sur le plan de la gestion de notre institution,

et bien entendu en observant quelles sont les nécessités pour tenir cet enjeu. C'est ce qui est important dans cette délibération.

Dans cette délibération il y a aussi, sur cette année transitoire, une actualisation des tarifs. Pourquoi ? Parce que le coût de certaines denrées alimentaires a explosé dans l'année 2008, et en moyenne cette augmentation est de plus de 5 %. Si l'on veut que les collègues en 2009 puissent tenir les objectifs que l'on donne, il faut qu'ils aient les moyens de les tenir. Mais je vous demande de ne pas oublier que parallèlement nous avons une politique sociale forte aujourd'hui, et elle vient en complément des bourses d'Etat, et qu'en pratique, alors que l'éthique de notre institution a toujours été de verser une aide à la personne et non pas une aide à l'établissement. La quasi totalité des collègues garde l'argent des bourses pour couvrir les frais des frais de demi-pension, verse quand il y en a un excédent aux familles, et l'aide que l'on apporte vient en plus directement pour ces familles. Effectivement, ces augmentations peuvent sembler décalées par rapport à la réalité sociale de notre pays, mais j'affirme ici et je le crois très fortement, que l'aspect social est garanti par nos autres politiques. Je voudrais rappeler qu'au-delà de l'aide automatique aux boursiers de niveau 3, nous avons un fonds d'aide qui est mobilisable en cas de besoin, et nous constatons que ce fonds aujourd'hui n'est pas consommé, il n'est pas complètement mobilisé. Je tenais à ce que ces repères soient bien présents.

Sur la deuxième délibération, c'est une réponse aux problèmes d'organisation et juridiques. Nous recherchons un outil qui serve de centre de ressources, nous permettant de régler la question touchant à la gestion des cuisines centrales et des cuisines partagées, parce qu'aujourd'hui il y a une rupture complète de la chaîne de responsabilités entre nous, Conseil Général, responsabilité du gestionnaire de la cuisine centrale et responsabilité de la cuisine satellite. Il est important, pour assurer la sécurité alimentaire, que cette chaîne de responsabilités juridiques soit fiabilisée.

Nous avons accessoirement, mais ce n'est pas si accessoire que cela, des problèmes également avec les cuisines partagées avec certaines collectivités. Où commence la responsabilité des uns et des autres ?

Nous avons besoin surtout, je voudrais que ce soit ce que l'on retienne, de mettre en place des politiques en s'appuyant sur une capacité à aider au niveau de chaque collègue en terme de production par des conseils, à mettre en place et amplifier nos politiques de formation, à mettre en place une politique de conseil en matière diététique. La deuxième délibération proposée, qui n'est qu'une délibération de principe sur une piste de travail, vise à apporter et à construire une part des réponses aux enjeux que j'ai cités dans mon intervention liminaire. Merci Monsieur le Président.

Jean-Jacques PARIS :

Je remercie Alain Marois de toutes ces précisions quant au travail accompli, qui va dans le bon sens, c'est évident. Il n'était pas simple de se voir transférer cette compétence d'une manière un peu brutale, qui vient finalement se confronter à une longue histoire et à des particularités locales qui sont nées des pratiques dans chaque établissement. Nous partagerons l'idée d'aller des cuisines centrales vers une organisation permettant tout à la fois de conserver quand même un approvisionnement de qualité, puisqu'on pourra toujours rester avec des approvisionnements à des producteurs, et en même temps permettra certainement de gérer les

restaurants dans de meilleures conditions et pour nous d'avoir une vision globale des choses. Cette orientation nous la partageons.

Cependant, les propositions qui nous sont faites pour cette année mériteraient quelques corrections. Si nous voulons aller vers l'harmonisation, qui me paraît être une idée partagée par tout le monde, comment peut-on accepter, une fois que l'on en a la responsabilité, qu'un élève d'un côté de la Gironde paie 340 € pour la restauration et dans un autre coin de la Gironde on lui demande 150 € de plus environ, pour des repas à peu près identiques et un service à peu près voisin. Il aurait fallu cette année faire un certain nombre de corrections, notamment pour pouvoir soulager, ou tout au moins être attentif, à ceux qui payaient le plus, parce que certains collèges paient beaucoup plus que d'autres.

Alors je n'ai pris qu'un exemple. C'est d'autant plus frappant que c'est une cuisine centrale servant cinq collèges, dont Bègles. Je la connais bien et j'ai été approfondir la question. Et comment m'expliquer avec les familles ? A Pessac Alouette pour cinq jours les familles paient 407 €, et à Bègles Berthelot pour quatre jours les familles paient 408 €. J'ai eu beau chercher à pouvoir leur expliquer, je n'ai pas trouvé de réponse valable, crédible pour les gens. Alors dans la même cuisine centrale, on sert aussi Gérard Philippe, et pour quatre jours pour eux, c'est 382 €. On sert aussi le collègue Francois Mitterrand, et eux pour cinq jours c'est 402 € par an. Talence Henri Brisson, quatre jours 370 €. Regardez la différence ! On ne peut pas dire que c'est le transport. Entre Talence Henri Brisson et Bègles Berthelot, il n'y a qu'un pas. On demande pour quatre jours 310 € aux uns, et 408 € aux autres. La différence est importante. Je ne me vois pas en tant que militant laïque pouvoir m'expliquer devant une telle situation.

Bien entendu, on ne va pas de manière désordonnée dire qu'on va baisser les tarifs, je ne crois pas que ce soit bon, d'autant plus qu'il faut préparer l'avenir. Mais j'aurais cru bon de ne pas augmenter tous les restaurants pour lesquels on demande aux familles de payer au moins 400 €, et de plafonner à 400 €. Je pense que ce serait une manière d'aller vers l'harmonisation. Mais continuer à augmenter ceux qui paient le plus cher encore cette année, c'est ajouter à leur sentiment d'injustice.

C'est cette correction que j'ai proposée à la commission des finances, mais nous n'étions pas en mesure d'y répondre. J'aimerais bien que cela soit observé, car vous comprenez qu'autrement je ne pourrai pas voter ce dossier, parce que je ne vais pas être cohérent. Je siége dans le conseil d'administration, les gens m'ont informé à fond, je suis au courant de tout, et je ne peux pas leur expliquer mieux que je ne l'ai fait jusqu'à présent. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Michel DUCHENE :

Je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Jean-Jacques Paris, nous avons nous aussi noté les disparités des tarifs dans les collèges. C'est vrai qu'il existe des écarts importants entre les tarifs les plus faibles et les plus élevés, cela nous amène à nous interroger. Ces interrogations reviennent chaque année. Où en est-on aujourd'hui sur la volonté d'harmoniser les prix ? On sait que des consultations ont été entreprises associant les chefs d'établissements et la communauté éducative. Quelles conclusions peut-on en tirer ? Et au bout du compte, ne peut-on pas craindre une harmonisation sur les tarifs les plus élevés ? C'est une crainte que nous avons.

Sur le point trois, puisque vous avez regroupé la délibération (6) 3 sur la création de ce syndicat mixte, il nous semble important que des représentants de l'opposition y siègent, si vous en étiez d'accord ; mais nous n'en sommes peut-être pas encore là. Par contre, je me permettrai de faire une intervention un peu personnelle sur la création de ce syndicat mixte. Vous avez évoqué la sécurité alimentaire, elle est essentielle. Mais le rôle de notre établissement, qui s'est engagé dans des logiques de développement durable, n'est-il pas finalement de poser sa volonté, lors de la création de ce syndicat mixte, en ce qui concerne la qualité alimentaire ? Par exemple, en ce qui concerne une alimentation durable, faire le choix de produits locaux, de produits de saison, de produits biologiques, c'est aussi s'engager sur une voie durable. La création du syndicat mixte est une chose, le poids politique que nous aurons dans le syndicat et les orientations que nous définirons peuvent être importantes pour les générations futures.

Robert PROVAIN :

Jean-Jacques Paris a raison, Michel Duchêne aussi, de noter cette disparité dans les tarifs, mais avant le 1er janvier 2005, date à laquelle nous avons pris en charge la compétence de la restauration, cette disparité existait. Donc maintenant nous allons essayer de trouver des solutions qui justement nous amènent au tarif unique. Cela passe par une première phase de resserrement entre les tarifs. C'est la raison pour laquelle il a été proposé pour les moins chers plus 5 %, pour les plus chers plus 2 %, pour resserrer ce tarif, et arriver en 2010 à un tarif unique. Bien sûr, on peut toujours proposer moins. Mais c'est le budget du Conseil Général qui devra assumer. Peut-être faut-il aussi dire qu'il serait certainement souhaitable, lorsque nous aurons ce tarif unique, que nous puissions mettre en place le système de quotients familiaux permettant aux familles les plus défavorisées de payer moins. A ce moment-là, le tarif sera personnalisé en fonction des revenus des familles. C'est ce vers quoi nous allons tendre, mais nous prenons à bras le corps ce dossier important et difficile, et cette première phase devrait aboutir en 2010 à une prise en charge réelle du Conseil Général de cette affaire de restauration collective des collèves.

M. LE PRESIDENT :

Je pense que cela répond aux souhaits de Jean-Jacques Paris : l'instauration du quotient familial, sur lequel nous sommes tous très attachés.

Alain MAROIS :

Je vais conclure après Robert Provain, pour indiquer qu'il fallait d'abord mettre en place ce que nous proposons cette année. Si on veut raisonner en terme de tarif unique pour l'ensemble des collèves, on ne peut le faire qu'en ayant remis les choses sur pied, c'est-à-dire en faisant en sorte que partant d'un tarif unique les collèves n'aient pas à supporter des situations hétérogènes et qu'à l'assiette se retrouvent des situations hétérogènes. Donc le préalable, c'est bien cette délibération : fixer le montant de ce qu'il y a dans l'assiette et les objectifs. Michel Duchêne, je tiens bien à dire que les objectifs sont généraux et pas seulement au niveau des collèves qui seront touchés par le syndicat mixte. C'est bien ce qui a été pris en compte dans la délibération de l'Agenda 21 de notre institution, c'est-à-dire privilégier une partie du circuit court, privilégier une part de bio, et donc avoir des objectifs qualitatifs. Il s'agit bien aujourd'hui de poser ces objectifs, ces moyens, de dire aux collèves que ce n'est plus à eux de se préoccuper de savoir que si pour produire ce repas, historiquement le collève

ayant été fait il y a trente ans cela coûte trois fois plus cher en fluides qu'au collège voisin, c'est l'affaire du Conseil Général. C'est ce qu'il y a dans cette délibération. Et tant que l'on ne met pas le système d'abord sur cette logique-là, mettre en place un tarif unique n'avait pas de sens ; cela ne peut être que la démarche de l'année prochaine. Et deuxièmement, on peut tous souhaiter un tarif unique, avec une prise en compte des quotients familiaux, moi je dis prise en compte des situations familiales. Mais demain qui va le gérer ? Quand on sait qu'aujourd'hui une des stratégies de l'Etat, confortée par la signature d'un accord avec le principal syndicat des gestionnaires, c'est quand même bien le fait de vraisemblablement se dégager de ses responsabilités complètes sur ce type de gestion. Donc il faut être certain que demain nous soyons en situation de gérer de manière fine 46 000 dossiers de collégiens. Quand j'entends affirmer quotient familial, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que ce n'est pas la famille qui demande, c'est nous qui fixons un tarif par rapport à sa situation ; il faut être certain que l'on peut gérer cela. Laissez-nous un an pour vérifier qu'on peut le gérer ainsi. L'engagement que l'on a proposé à cette assemblée, que vous avez déjà accepté dans la délibération de juin, c'est d'aller bien vers la prise en compte de ces situations individuelles. Je crois que c'est cela qu'il faut avoir en tête.

Je m'adresse à Jean-Jacques Paris, je comprends l'effet d'optique que peut avoir l'affichage de cette hausse, mais en ce qui concerne les enfants de familles modestes, cette hausse est entièrement compensée par le système bourse de niveau 3, plus l'aide du Conseil Général, et éventuellement une aide complémentaire de notre institution.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A LA MAJORITE, abstentions de Jean-Jacques Paris et Michel Hilaire.

**RESTAURATION DANS LES COLLEGES
CREATION D'UNE STRUCTURE PUBLIQUE
DEDIEE AU SERVICE DEPARTEMENTAL DE RESTAURATION
PORTANT SUR LE PERIMETRE DES CUISINES CENTRALES
PRODUISANT DES REPAS POUR LES COLLEGES ET LES COMMUNES**

Rapporteur : Robert PROVAIN

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance plénière du 26 juin dernier, vous vous êtes prononcés favorablement sur les orientations générales à adopter en matière de restauration publique dans les collèges girondins dont nous sommes responsables depuis le 1^{er} janvier 2005.

Afin que le Département assume ses prérogatives légales mais aussi ses responsabilités, il convient de conduire une démarche globale d'amélioration progressive de la situation, mais aussi de prendre des mesures immédiates concernant les cuisines centrales desservant des collèges et des écoles.

Les axes d'amélioration portent sur les points suivants :

- 1) définition et élaboration des procédures en matière d'achat public des denrées,
- 2) déclinaison départementale du Plan National de Nutrition Santé (PNNS) pour la composition des menus,
- 3) qualité et sécurité dans la confection des repas, sur la base de processus de fabrication homogènes, traçables et contrôlés.

Les EPLE, utilisateurs et parents d'élèves seront associés à cette démarche, qui tiendra compte de la diversité territoriale et des restaurations distinctes, en rappelant que la consommation des repas à forte dimension éducative et activité principale de la pause méridienne demeurera partie intégrante de la vie des établissements

Pour autant, au-delà de cette démarche graduelle, il demeure nécessaire d'apporter une réponse immédiate aux difficultés juridiques nées des relations conventionnelles, désormais caduques au regard de la loi, entre cuisines centrales et les satellites et les communes, et ce dans le respect des règles de la commande publique. Pour y répondre de manière efficace et diligente, l'analyse du cabinet d'avocats mandaté sur ce dossier conclut à la constitution d'une structure de droit public. Aussi, je vous propose comme mesure immédiate la création d'un syndicat mixte, dont il sera proposé que le Département détienne la majorité du conseil, sur le périmètre des sept cuisines centrales existantes qui confectionnent à la fois des repas aux collèges et à leurs satellites ainsi qu'aux écoles communales. Outre la mise en place rapide des processus pour la production de repas répondant aux objectifs quantitatifs et qualitatifs il facilitera, face à des contraintes réglementaires toujours plus grandes, l'action des communes partageant le même but.

Ces mesures doivent permettre d'apporter une réponse adaptée aux enjeux de professionnalisation de ce secteur d'activités spécifique, à nos obligations et prérogatives légales, tout en confortant notre attachement au service public de restauration dans toutes ses composantes et modes de gestion.

En conséquence, il nous est demandé de bien vouloir valider le principe de création d'un syndicat mixte ouvert portant sur le périmètre des cuisines centrales avec les communes concernées, et autoriser Monsieur le Président à engager la discussion en vue de la rédaction des statuts.

AVIS DE LA COMMISSION 6 - COLLEGES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Alain MAROIS :

Je vois que notre assemblée ne s'inquiète pas, mais il y a parfois des fantasmes dès que l'on veut bouger un certain nombre de choses. Je voudrais rassurer sur deux d'entre eux. Le premier la privatisation. Si France Telecom est privatisé aujourd'hui, que la Poste en prend le chemin, c'est la loi qui l'a fait, ce n'est pas la volonté des acteurs locaux. Il serait assez mal venu de faire ce procès d'intention à notre assemblée. Le deuxième, que j'entends par contre sur le terrain, c'est la volonté prêtée à notre institution de développer comme mode de restauration, comme mode de réponse à nos besoins, le seul modèle de cuisines centrales. Je le dis ici clairement, il n'est pas question de cela aujourd'hui. L'important est de savoir comment sur un site donné on peut donner la meilleure qualité de restauration. Il est certain que sur des sites très contraints, je pense en particulier à des collèges aujourd'hui en voie de rénovation, dans un tissu bâti qui est contraint, la voie de cuisines satellites s'impose, parce que l'on n'a tout simplement pas la place, en fonction des règles actuelles, de mettre en place des cuisines centrales, et que ce n'est pas pour autant que l'on va développer ce modèle partout. Vous le savez, il n'y a pas à avoir de position marquée dans ce domaine, c'est plus encore une fois, ce qui a été évoqué tout à l'heure, les objectifs qualitatifs qui comptent, les circuits d'approvisionnement. On peut être tout à fait dans une cuisine autonome et puis, pour parler correctement, servir des produits de gammes quatre et cinq, des produits qui sont tellement précuisinés et préfabriqués qu'à la limite parfois il vaut mieux être dans une cuisine centrale qui travaille des produits frais.

Il faut sortir de ce débat qui est parfois alimenté autour de ces questions, pour encore une fois se centrer sur les objectifs de qualité, et au cas par cas sur la meilleure façon d'atteindre ces objectifs.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**DOTATION DES SERVICES EN MOYENS NECESSAIRES
A LA REALISATION DE LEURS MISSIONS**

Rapporteur : Jacques RESPAUD

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre aux services du Conseil Général de disposer des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions, il nous est proposé les créations et transformations de postes suivants pour l'ensembles des services :

I - CREATION CORRESPONDANT A DES BESOINS NOUVEAUX

- 2 créations en catégorie A (filère administrative ou culturelle)
- 1 création en catégorie A (filère administrative)
- 1 création en catégorie A (filère administrative ou technique)
- 1 création en catégorie A (filère technique)
- 1 création en catégorie B (filère administrative)

**II -TRANSFORMATION ET ADAPTATION DES EFFECTIFS
AUX BESOINS DES SERVICES ET DIRECTIONS**

- 1 transformation en catégorie A (filère médico-sociale)
- 2 transformations en catégorie B (filère médico-sociale)
- 1 transformation en catégorie A (filère sportive)
- 1 transformation en catégorie B (filère technique)
- 6 transformations en catégorie C (filère technique)
- 3 transformations en catégorie C (filère administrative)
- 1 requalification en catégorie C (filère technique)
- 1 réduction de temps de travail en catégorie A (filère médico-sociale)
- 1 réduction de temps de travail en catégorie B (filère médico-sociale)

**III - ELEVATION DES NIVEAUX DE COMPETENCES
ET VALIDATION DES REUSSITES A CONCOURS**

- 1 requalification en catégorie A (filère administrative)
- 1 transformation en catégorie B (filère médico-sociale)
- 2 transformations en catégorie C (filère administrative)
- 3 transformations en catégorie C (filère technique)

**AVIS DE LA COMMISSION 22 - RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE
SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jacques RESPAUD :

Monsieur le Président, avec votre accord, je voudrais réagir, puisque vous m'avez confié la charge des ressources humaines et du dialogue social dans cette assemblée, aux propos du responsable du groupe d'opposition, dans une interview qu'il a accordée, dans Sud Ouest du 15 octobre 2008. En effet, il insiste, et c'est la seconde fois, puisqu'il était déjà intervenu sur ce sujet en juin, sur nos déficiences en matière de gestion prévisionnelle des emplois, compte tenu des départs à la retraite. La presse ayant reproduit ses déclarations, je souhaite rétablir la réalité, tant vis-à-vis de nos collègues que des personnels qui sont directement concernés. Je comptais d'ailleurs le faire lors de la dernière commission qui a précédé notre assemblée d'aujourd'hui avec le Président Bernard Fath, puisque nous avons demandé aux fonctionnaires concernés d'être présents et de nous préparer une note, de façon à apporter toutes les clarifications nécessaires. Il n'y avait, hélas, personne du groupe d'opposition ce jour-là, mais je crois que Bernard Fath est d'accord pour que lors de la prochaine commission, les élus de l'opposition qui font partie de cette commission puissent avoir toutes les clarifications nécessaires, par rapport à l'action que nous menons en matière de gestion prévisionnelle des emplois. Car on ne peut pas, pour la population bien sûr mais également pour les personnels, laisser dire des contre-vérités. Il y a en effet un enjeu considérable. Dans les dix ans à venir, 2543 agents, sur à peu près sept mille que nous serons, fonctionnaires ou non, auront 60 ans. Cela ne veut pas dire qu'à 60 ans ils seront tous à la retraite, mais cela fait quand même un chiffre important. Yves d'Amecourt dit que 50 % seront à la retraite. Non, seulement 20 ou 25 % des personnes seront à la retraite, ce qui est déjà pas mal et qui constitue, vous me comprendrez tous, un enjeu considérable. Par rapport à cet enjeu on ne se croise pas les bras.

Notre direction des ressources humaines a commencé la réflexion et l'action depuis 2002, sous l'autorité de Michel Frouin puis d'Alain Renard, et a multiplié ses actions à partir de 2006 environ. Dès 2002, des politiques ont été mises en place, notamment dans les secteurs où l'on sentait que l'on pouvait avoir du mal à recruter, par exemple pour la mise en place de contrats d'apprentissage pour certains métiers, techniciens, éducateurs. Les bourses, que l'on souhaite encore développer dans certains secteurs pour les puéricultrices, également pour les métiers du secteur social en général. D'ailleurs, j'en ai parlé dernièrement lors d'une manifestation, au directeur du CROUS, Monsieur Patrice Bretout. Il est d'accord pour que le CROUS reprenne nos initiatives en matière de bourses et popularise les demandes que nous pourrions formuler.

On a assuré une présence quasi constante dans les IUT, génie civil, IRTS, école de puéricultrice, école nationale de santé publique, au salon de l'emploi public, au salon du handicap, pour présenter les métiers du Conseil Général, pour présenter les emplois nécessaires au fonctionnement de nos services, aujourd'hui et demain. Il faut dire que nous avons un certain écho. On avait commencé à cette époque un accompagnement à certains changements de métiers pour nos personnels, avec des stages d'immersion dans les services, pour préparer les agents à des formations vers des parcours professionnels différents. Nous ne sommes pas restés inactifs dès 2002, et en 2006 beaucoup d'autres outils ont été mis en place, en particulier deux fonctions nouvelles créées à la DRH, avec un chargé de gestion

prévisionnelle des emplois et une cellule pour cela, et d'autre part un conseiller en développement des carrières.

Nous recevons plus de 500 stagiaires par an, il faut le savoir. Nous avons été partenaires également pour la première promotion des licences professionnelles des métiers de la fonction publique à Bordeaux IV. C'est un élément important, c'est la première fois en France.

Cela a conduit à redéfinir une politique de recrutement mobilité, en valorisant notamment les ressources internes, les transmissions de savoir, et en mettant des dispositifs en place pour maintenir le personnel dans l'emploi, encourager la reconversion professionnelle et des passerelles d'un métier à l'autre.

Bref, par rapport aux autres grandes collectivités présentes sur le secteur, que je connais, parce que je fréquente les responsables, que ce soit la mairie de Bordeaux, la CUB, le Conseil Régional, pour en discuter avec eux, nous sommes plus avancés qu'eux sur un grand nombre de points, et en tout cas nous ne sommes pas en retard. Et pour rassurer Yves d'Amecourt et nos collègues, je ne pense pas que nous aurons des problèmes de recrutement en matière de personnel à court ou moyen et certainement long termes.

Quant à dire, comme il le dit également dans son article, qu'il y a trop d'employés dans certains services du Conseil Général, je crois que l'on ne peut pas en rester là. On peut le dire une fois, mais quand on répète il faut aller plus loin. Si j'avais été journaliste, je lui aurais demandé dans quel service. En tant que vice-président je me propose, si vous êtes d'accord Monsieur le Président, de lui poser la question pour savoir dans quel service nous avons des effectifs pléthoriques. On ne peut pas inquiéter l'ensemble des agents sur ce point-là. J'attends de Yves d'Amecourt une réponse sur ce qu'il considère comme la pléthore d'effectifs dans un certain nombre de services.

Monsieur le Président, cette déclaration écrite, et je me permets d'intervenir pour que vous le sachiez, a troublé les salariés et leurs représentants, qui m'en ont fait part. La gestion prévisionnelle des emplois est une réalité, que nos collègues en soient convaincus, dans notre institution. Ce sera d'ailleurs un des thèmes du dialogue social que nous comptons engager après les élections professionnelles du 6 novembre. Je souhaite en tout cas que nos salariés ne soient pas pris en otage en quelque sorte par nos collègues de l'opposition. Si la gestion prévisionnelle des emplois leur paraît insuffisante, d'abord qu'on clarifie pourquoi, qu'ils nous disent sur quel point particulier ils veulent que l'on intervienne, car je crois qu'il faut être plus précis. Sinon, c'est un peu trop facile sur un sujet délicat. Je vous remercie pour votre écoute. Je tenais à clarifier les choses sur cette déclaration.

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

CONTRACTUELS

Rapporteur : Jacques RESPAUD

Mesdames, Messieurs,

Il nous est demandé de bien vouloir nous prononcer :

- sur le renouvellement de deux emplois de contractuel de catégorie A (filiale technique),
- sur la requalification de deux emplois contractuels de catégorie A de la filière technique,
- sur la revalorisation de rémunération d'un agent contractuel de catégorie C (filiale administrative).

Enfin, il nous est demandé de bien vouloir accepter l'harmonisation de la rémunération, notamment en matière de régime indemnitaire, des personnels transférés de l'Etat, sur un statut d'agent contractuel, à la Maison Départementale des Personnes Handicapées, avec celle des agents mis à disposition par notre collectivité et occupant des fonctions identiques.

AVIS DE LA COMMISSION 22 - RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2008

Rapporteur : Jean-Marie DARMIAN

Mesdames, Messieurs,

Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2008 affiche, avec 19,7 M€, une baisse de 2,8 %. Ce léger repli résulte de la diminution de l'écrêtement communal (10,1 M€, soit - 7,3 %) que n'arrive pas à compenser l'augmentation de l'écrêtement intercommunal (9,6 M€, + 2,5 %). On peut répartir ce fonds de la façon suivante :

Écrêtement :
• communal 10,14 M€
• intercommunal : 9,6 M€

Ordre de priorité	Bénéficiaires	Mode de calcul	MONTANT
1- Prélèvement prioritaire :	Communautés de communes	Taux planchers de l'écrêtement intercommunal	2,86 M€
2 - :	Groupements défavorisés	2% l'écrêtement intercommunal après prélèvement prioritaire	0,13 M€
3 - :	Communes concernées	Critères salariés résidents Cas particulier Centrale	6,88 M€
4 - :	Communes défavorisées	Garantie = 90 % dot. déf n-1 Potentiel Financier par habitant Ressources Financières par habitant	9,85 M€

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier, étant précisé que les critères de répartition sont identiques à ceux de l'an passé.

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

